

COMMUNE DE SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal n°2025-10-01 en date du 1^{er} octobre 2025
une enquête publique portant sur le projet de révision du PLU de la commune de
Saint-Alban-des-Villards se déroulera du 24 octobre au 24 novembre 2025 inclus.

Consultation du dossier

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté

- en version papier, à la mairie de SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS
aux heures d'ouverture : mardi de 14 à 18 h et vendredi de 14 à 17h
- en version numérique sur le site internet de la commune :
<https://www.saint-alban-des-villards.fr>
- ou via le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6730/>.

Commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur désigné est : M. Pierre MACABIES. Il se tiendra à la disposition
du public en mairie pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 24 octobre de 8h30 à 12h
- Jeudi 30 octobre de 15h à 18h
- mercredi 19 novembre de 9h30 à 12h30
- lundi 24 novembre de 14h à 17h

Durant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- Sur le registre papier, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, tenu en mairie,
- Par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M- le Commissaire enquêteur- Mairie – 25 Route du Bessay – 73130 Saint-Alban-des-Villards
- Par courrier électronique à : enquete-publique-6730@registre-dematerialise.fr
- Via le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6730/>.

Clôture de l'enquête

Le registre sera clos le 24 novembre 2025 à 17h.
Les observations reçues après cette date ne pourront être prises en compte.

Mise à disposition du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site de la commune Saint-Alban-des-Villards.com et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6730/> pendant 12 mois

Suite de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal de Saint-Alban-des-Villards.

Information complémentaire

Renseignements auprès de Madame la Maire – Mairie – 25 Route du Bessay – 73130 Saint-Alban-des-Villards Tél. 04 79 59 44 67 — Mail : mairie.stalbandesvillards@orange.fr